

↓

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES
POUR LA PALESTINE

Beyrouth, le 19 mars 1949.

Note explicative de M. Yenisey
au sujet de sa prise de position
dans les conclusions du Rapport
remis par le Comité de Jérusalem
à la Commission de Conciliation.

M. Yenisey estime que tout rapport du genre de celui présenté par le Comité de Jérusalem doit refléter, en raison même de sa nature et du but auquel il est destiné, la conviction profonde de ceux qui le rédigent. Il doit prendre en considération les faits concrets qui se trouvent établis tout en réservant une part égale aux déductions subjectives qui en découlent.

Le rapport du Comité, pour être d'une certaine utilité, ne devrait pas se limiter à énoncer simplement que la résolution de l'Assemblée s'avère inapplicable, mais en même temps faire connaître nettement pourquoi il en est ainsi. Autrement, il constituerait un document qui se contente d'une énumération chronologique des faits sans en indiquer les causes ni expliquer les conclusions qui s'imposent.

La Commission de Conciliation, au cours de sa tournée, a entendu exprimer dans les capitales arabes des bouches les plus autorisées que le conflit existant entre Israël et les pays arabes était en fait un conflit entre les Nations Unies et Israël, étant donné que les Gouvernements arabes se déclaraient disposés à respecter les décisions de l'Assemblée Générale du 11 décembre 1948 - ce qui impliquait, entre autres, l'internationalisation de Jérusalem - alors qu'Israël ne voulait y souscrire.

/Lors

48

Lors des échanges de vue et prises de contact du Comité avec les maires de certaines villes du côté arabe, plusieurs de ceux-ci ont déclaré qu'ils s'accommoderaient de l'internationalisation de la ville de Jérusalem et des Lieux Saints, quoique leur désir profond fût de les voir rester arabes.

La Commission de Conciliation avait elle-même acquis la conviction qu'il n'y aurait pas de difficultés insurmontables à amener les pays arabes à accepter l'internationalisation de la ville de Jérusalem.

L'occupation de la Vieille Ville par la Légion Arabe ne présentait comme l'avait dit clairement le Roi Abdullah qu'une mesure de réciprocité pour l'éventualité d'une intégration de la Nouvelle Ville dans l'Etat d'Israël, ou, le cas échéant, afin de prévenir l'occupation totale de Jérusalem par les forces juives.

Les déclarations que le Comité a, par ailleurs, recueillies de la part de M. Comay, représentant du Gouvernement d'Israël, et du Maire de Jérusalem n'ont fait que confirmer les dires de M. Sharett lors des deux entrevues que celui-ci a accordées à la Commission. Selon ces déclarations, le Gouvernement de Tel Aviv est absolument décidé à intégrer la Nouvelle Ville dans les frontières d'Israël et prétend n'être point lié par les décisions de novembre 1947 acceptées par l'Agence Juive et prévoyant l'internationalisation de Jérusalem, et ceci en raison de l'évolution des événements depuis cette date.

En considérant donc les faits qui se présentent d'une façon nettement objective et sur la base des observations émises de la part des deux parties en cause, il serait difficile de ne pas arriver à la conclusion que l'impasse dans lequel se trouve acculé le Comité n'est dû qu'à l'attitude négative du Gouvernement d'Israël au regard de la résolution de l'Assemblée du 11 décembre 1948.

/M. Yenisey

M. Yenisey est d'avis que le rapport que le Comité a à remettre à la Commission doit, pour atteindre le but assigné, être rédigé, non pas comme l'a dit M. Benoist, avec la crainte de le voir peut-être un jour tomber entre les mains des Juifs et entraîner par là des difficultés pour la poursuite des négociations, mais dans un esprit de parfaite et consciencieuse objectivité et avec le désir sincère de donner à la Commission une idée exacte des intentions qui prédominent et de la mentalité qui prévaut tant du côté arabe que du côté juif dans la question de Jérusalem.
